

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DESAFFECTATION ET LE DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE LA VOIE COMMUNALE DITE RUE DE LA BRETONNIERE EN VUE DE SA CESSION

La société LH DISCAN, représentée par Monsieur Denis LE HERAN, sollicite l'acquisition d'une emprise de la voirie communale dite RUE DE LA BRETONNIÈRE aux abords de la station de lavage du SUPER U en vue de réaliser la rénovation de cette dernière et de rajouter un portique de lavage automatique.

La RUE DE LA BRETONNIÈRE est classée dans le domaine public communal. La procédure de désaffectation, déclassement en vue de l'aliénation d'une emprise de la voie communale n'est envisageable qu'après l'organisation d'une enquête publique conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration et du Code de la voirie routière. Aussi le Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2024, a décidé l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de désaffectation et déclassement d'une emprise foncière de la voie dite RUE DE LA BRETONNIÈRE, en vue de sa cession à la société LH DISCAN.

L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROULERA DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 A 9 H AU LUNDI 6 OCTOBRE 2025 A 17 H

Le dossier d'enquête publique portant sur le projet de désaffectation, déclassement en vue d'une cession d'une emprise de LA RUE DE LA BRETONNIÈRE, et le registre d'enquête publique sur lequel le public peut consigner ses observations, sont à disposition à la Direction Aménagement Urbanisme de la mairie pendant la durée de l'enquête du lundi 22 septembre 2025 à 9 heures au lundi 6 octobre 2025 à 17 heures aux heures d'ouvertures.

Le dossier d'enquête publique est aussi mis à disposition du public sur le site internet de la mairie :

<https://www.ville-cancale.fr/cadre-de-vie/amenagement-et-urbanisme/enquetes-publiques>.

Le public pourra adresser ses observations ou questions par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : accueil.dau@ville-cancale.fr, à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice, avec pour objet « Enquête publique préalable à la désaffectation et le déclassement d'une emprise de la voie communale dite RUE DE LA BRETONNIÈRE en vue de sa cession ». Pour être prises en compte les observations devront être reçues avant la fin de l'enquête publique soit le lundi 6 octobre 2025 à 17 heures.

Tout courrier transmis après la clôture de cette enquête publique ne pourra pas être pris en considération. Il en est de même pour toute observation ou proposition qui n'aurait pas été transmise à cette adresse électronique.

Les renseignements pertinents sur le projet et toutes questions peuvent être demandées à la Direction de l'Aménagement et Urbanisme, annexe de la Mairie de Cancale situé 13 impasse Bel Event (35260 CANCALE).

Les jours et horaires habituels d'ouverture sont les suivants :

- **les lundis, mardis et jeudis : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 (DAU fermée le mercredi) le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30.**

Madame Marie Isabelle PERAIS, nommée Commissaire enquêtrice, par arrêté municipal du 6 août 2025, tiendra deux permanences à la Direction Aménagement Urbanisme, 13 Impasse Bel Event :

- **le lundi 22 septembre 2025 de 9 H à 11 H**
- **le lundi 6 octobre 2025 de 15 H à 17 H**

A l'issue du délai d'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice. La commissaire-enquêtrice adressera à Monsieur le Maire de la Ville de Cancale, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés du dossier d'enquête, du registre et des pièces annexées. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice pourront être consultés pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage en mairie, à la direction aménagement urbanisme, et mis en ligne sur le site internet de la ville de Cancale et sur le terrain dans l'impasse de la rue de L'Industrie.



Le Maire,

Pierre Yves MAHIEU